



# PORTEZ LES BONS VÊTEMENTS !

Ce qu'il faut savoir sur l'équipement de protection individuelle **AVANT** de manipuler un pesticide



Toujours lire et suivre les directives figurant sur l'étiquette avant d'acheter ou d'utiliser un pesticide.  
Respecter tous les règlements fédéraux et provinciaux concernant l'utilisation des pesticides et de l'équipement de protection individuelle.

Le présent document traite de **certain**s principes fondamentaux de l'équipement de protection individuelle (EPI), mais NE remplace PAS l'étiquette des pesticides, le mode d'emploi de l'EPI et les règlements applicables. Pour réduire l'exposition, l'EPI requis doit être manipulé correctement de l'achat jusqu'à son élimination, que vous appliquiez un pesticide à la maison ou travailliez dans le domaine agricole ou non.

Lorsque vous achetez un pesticide et avant de l'utiliser, vous devez lire et **comprendre** l'ensemble de l'étiquette de ce produit. Vous êtes légalement tenu de suivre les directives et de respecter les exigences figurant sur l'étiquette. L'étiquette a force légale ET contient des informations essentielles sur l'utilisation, la sécurité et la manipulation du produit. Lisez attentivement les mises en garde, les précautions à prendre, les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, les restrictions d'entrée, les mesures de premiers soins et le mode d'emploi – ces renseignements ont pour but de vous protéger ainsi que de protéger les autres et l'environnement.

Chaque pesticide exige un équipement de protection individuelle qui lui est propre. N'oubliez pas que tout produit contenant un pesticide, y compris les appâts, les aérosols, les engrais, les semences, les produits « naturels », etc., doit être manipulé à l'aide de l'EPI prescrit et de la manière indiquée. En outre, vous devez comprendre certains principes et connaître certaines pratiques concernant l'EPI si vous voulez protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes impliquées dans l'utilisation du pesticide.



### Qu'est-ce que l'équipement de protection individuelle ?

Par équipement de protection individuelle, on entend des vêtements et des appareils que l'on porte pour protéger son corps de tout contact avec des pesticides ou des résidus de pesticides (p. ex. tabliers, vêtements résistant aux produits chimiques, combinaisons, chaussures, gants, casques, lunettes de protection et appareils respiratoires. Même si les vêtements suivants ne sont pas considérés comme de l'EPI, l'étiquette du pesticide peut prescrire le port de vêtements de travail réguliers aux opérateurs antiparasitaires ou à d'autres travailleurs pour certaines tâches : chemises à manches longues ou courtes, pantalons longs ou courts, chaussures et chaussettes.

L'EPI prescrit figure sur l'étiquette du pesticide et peut être différent **selon la tâche**. Le port d'EPI peut être indiqué pour le mélange, le chargement et l'application de pesticides, la réparation et nettoyage de l'équipement ou l'entrée dans une zone traitée.

L'EPI requis diffère selon le pesticide, car les produits n'ont pas tous les mêmes effets sur la santé — par la peau (voie cutanée), la bouche (voie orales), les voies respiratoires (inhalation) et par contact avec les yeux. Un contact avec la peau peut survenir sur n'importe quelle partie du corps, mais les mains et les avant-bras sont les zones d'exposition les plus courantes. L'exposition par inhalation survient lorsqu'on respire des aérosols fins, le brouillard de pulvérisation, des poussières et des vapeurs.

Comme le type de formulation, le type d'équipement d'application et d'autres facteurs peuvent avoir une incidence sur le choix de l'EPI, il importe de lire et de suivre attentivement les directives présentées dans la section sur l'EPI de l'étiquette de tous les produits, même s'ils sont de la même marque. En effet, une formulation liquide et sèche d'un même produit peut nécessiter le port d'un EPI différent ou, encore, une formulation liquide peut nécessiter le port d'un EPI différent lorsqu'elle est appliquée avec un pulvérisateur à main ou un pulvérisateur mécanisé.

### Pourquoi l'étiquette du pesticide précise-t-elle l'équipement de protection individuelle à utiliser ?



L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada exige que des études soient faites avant d'homologuer qu'un pesticide puisse être homologué et que l'on détermine s'il peut être utilisé sans avoir d'incidence sur la santé ou l'environnement. Afin de protéger les opérateurs antiparasitaires et les autres travailleurs, l'EPI indiqué sur

### Équipement de protection individuelle (EPI) — Ce que les employeurs et les employés doivent savoir

Au Canada, les lois fédérales et provinciales protègent les travailleurs agricoles et les opérateurs antiparasitaires dans les exploitations agricoles ou dans les forêts, les pépinières et les serres contre toute exposition professionnelle aux pesticides utilisés pour traiter des végétaux agricoles cultivés à des fins commerciales ou des fins de recherche. À ce titre, la réglementation du SIMDUT s'applique en tout premier lieu à tous les pesticides utilisés au Canada.

Les employeurs **et** les employés doivent donc bien connaître leurs responsabilités et leurs droits en vertu de cette réglementation et des autres lois provinciale en matière de santé et de sécurité au travail, notamment celles qui concernent l'EPI requis pour la manipulation des pesticides et l'entrée dans les zones traitées avec des pesticides. Les employeurs sont tenus de fournir l'EPI indiqué sur l'étiquette des pesticides pour la tâche à effectuer. Les employeurs doivent aussi s'assurer que l'EPI est bien ajusté et que l'EPI réutilisable est correctement nettoyé, entreposé, remplacé et entreposé.

Les employeurs doivent s'assurer que les employés ont suivi toute la formation et les programmes de perfectionnement en sécurité nécessaires, y compris la formation sur l'EPI. L'employeur doit aussi s'assurer que l'EPI indiqué sur l'étiquette du pesticide est porté tel que requis par la **Loi sur les produits antiparasitaires** et les lois provinciales en cette matière. L'Association canadienne de normalisation et certaines provinces exigent une autorisation médicale et l'exercice d'une surveillance lorsqu'on utilise des appareils respiratoires. En cas d'exposition accidentelle nécessitant une aide d'urgence, il incombe à l'employeur d'assurer un transport immédiat jusqu'à un établissement de soins médicaux et de fournir l'information sur les pesticides en cause.

Si l'employeur ne s'acquiesce pas de ses responsabilités, l'employé doit communiquer avec l'agence de réglementation de la santé et de la sécurité provinciale.

l'étiquette doit être choisi et utilisé correctement; toutes les autres directives et précautions doivent être respectées.

## Quel est le lien entre l'équipement de protection individuelle et les mises en garde figurant sur l'étiquette des pesticides ?

Les mises en garde **Attention**, **Avertissement** ou **Danger** qui apparaissent sur l'étiquette des pesticides sont fonction de la toxicité aiguë (exposition unique) du produit, y compris les matières actives et les autres ingrédients entrant dans sa formulation (particulièrement les solvants). Les mises en garde accompagnant les formulations de pesticides sont choisies d'après l'effet toxique le plus élevé découlant d'une exposition par voie orale ou cutanée ou, encore, par inhalation ou par contact avec les yeux. La mise en garde **Attention** indique que la formulation est légèrement toxique par l'une de ces quatre voies d'exposition. La mise en garde **Avertissement** signifie quant à elle que le produit est modérément toxique par au moins une de ces voies d'exposition. La mise en garde **Danger** révèle pour sa part que le produit est fortement toxique par au moins une de ces voies d'exposition.

La mise en garde est un indicateur de la toxicité aiguë de l'ensemble d'une formulation, mais il ne s'agit pas du seul facteur pris en considération lorsque l'on établit les exigences en matière d'EPI. Les exigences concernant l'EPI sont fondées non seulement sur la protection de l'utilisateur contre les risques de toxicité aiguë, mais sur d'autres préoccupations en matière de toxicité, comme une exposition répétée et le mode d'exposition pendant le mélange, le chargement et l'application du pesticide.

## Les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle figurant sur l'étiquette des pesticides sont révisées fréquemment

Les étiquettes des pesticides font l'objet de réévaluations préétablies et peuvent aussi être modifiées lorsque de nouvelles recherches et/ou de nouvelles exigences réglementaires sont publiées. Il est donc important de lire toute l'étiquette chaque fois que l'on achète un pesticide. Il en va de même pour toutes les directives qui accompagnent l'EPI – à lire attentivement chaque fois que l'on achète un EPI, même si on a déjà acheté un EPI de la même marque et du même modèle auparavant.

## Quand doit-on utiliser l'équipement de protection individuelle ?

Les exigences en matière d'EPI figurant sur l'étiquette des pesticides doivent **toujours** être respectées et peuvent varier selon le type de tâche à exécuter. Par exemple, l'EPI requis pour le mélange ou le chargement d'un pesticide diffère habituellement de celui requis pour l'application du même pesticide. Si l'on manipule plus d'un pesticide, choisir l'EPI offrant le plus de protection

parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits.

L'EPI doit être utilisé pour protéger les travailleurs lorsqu'aucun autre moyen de protection n'est applicable. Par exemple, les systèmes de chargement en circuit fermé, les cabines de tracteur fermées, les pesticides pré-pesés dans des emballages solubles et les systèmes de rinçage des contenants en circuit fermé peuvent grandement réduire le risque d'exposition et, par conséquent, ont des exigences moins élevées en matière d'EPI, voire aucune.

## Facteurs à considérer au moment du choix de l'équipement de protection individuelle

Le choix de l'EPI approprié est crucial. Suivez attentivement les directives figurant sur **l'étiquette du pesticide** lorsque certains types de gants, d'appareils respiratoires et/ou d'autres pièces d'EPI sont précisés. Par exemple, un type particulier de gants peut être très résistant aux produits chimiques présents dans certains pesticides, mais pas à d'autres. Un appareil respiratoire approprié pour une tâche peut ne pas convenir pour une autre. En outre, un matériau « imperméable » n'est pas nécessairement un matériau « résistant aux produits chimiques ».

Par EPI « résistant aux produits chimiques », on entend un EPI fait d'un matériau qui ne peut être traversé par le pesticide lorsqu'on le porte. **Toutefois, les tabliers, les combinaisons, les lunettes de protection, les chaussures, les gants et les équipements de protection de la tête « résistant aux produits chimiques » ne sont pas aussi résistants aussi longtemps à tous les pesticides dans toutes les conditions.**

Lisez attentivement les **directives concernant l'utilisation de l'EPI** afin de vous assurer que celui-ci est conforme aux exigences figurant sur l'étiquette du pesticide utilisé. En cas de doute au sujet de l'EPI à utiliser, communiquez avec le fabricant du pesticide, le fabricant de l'EPI, votre conseiller local ou les responsables gouvernementaux de la formation sur les pesticides. Les étiquettes des pesticides, les directives concernant l'EPI et les catalogues d'équipement de sécurité contiennent les numéros de téléphone des fabricants d'EPI, et les adresses Web de ces derniers contiennent souvent des informations détaillées sur les produits.

Trop n'est pas nécessairement mieux dans le cas de l'EPI – utilisez l'EPI indiqué sur l'étiquette.

## Assurez-vous que l'EPI fonctionne correctement

Il est très important de choisir le bon EPI. **Il est tout aussi important** que l'EPI fonctionne correctement chaque



fois que vous l'utilisez, seul ou en combinaison avec d'autres pièces d'EPI. Lorsque plusieurs pièces d'EPI sont utilisées ensemble, celles-ci ne doivent pas interférer entre elles. Par exemple, les lunettes de protection ne doivent pas nuire au bon fonctionnement de l'appareil respiratoire.

Lisez soigneusement les directives d'utilisation de l'EPI avant chaque utilisation et demandez de l'aide au besoin.

Avant et après chaque utilisation d'une pièce d'EPI réutilisable, vérifiez qu'aucun composant, couture, etc. ne s'est détérioré et, en cas de dommage, disposez-en de façon appropriée.

Les **tabliers** doivent être faits d'un matériau résistant aux produits chimiques et doivent couvrir le devant du corps, de la mi-poitrine jusqu'aux genoux. Il est bien que vous portiez un tablier chaque fois que vous devez mélanger ou charger des produits chimiques ou nettoyer de l'équipement de pulvérisation, même lorsque le port du tablier n'est pas indiqué sur l'étiquette du pesticide.

Les **combinaisons** sont des vêtements lâches à une ou à deux pièces qui couvrent à tout le moins tout le corps sauf la tête, le cou, les mains et les pieds. L'étiquette du pesticide peut indiquer que la combinaison doit être portée par-dessus d'autres vêtements. La plupart des combinaisons sont en coton ou en coton-polyester et ne résistent pas aux produits chimiques. Elles sont doublées ou enduites de matériaux qui leur confèrent une imperméabilité à l'eau et à certains



solvants, mais il n'existe actuellement aucune certification à cet égard. Les vêtements résistants aux produits chimiques sont rarement requis et ne sont habituellement pas recommandés en raison

du risque de stress thermique.

Pour la **protection des yeux**, on peut parfois exiger le port de lunettes à écrans de protection, de lunettes à coques, d'un écran facial ou d'un appareil respiratoire intégral. Les lunettes à écrans de protection sont dotées d'un écran frontal et d'écrans latéraux. Le port de lunettes à coques spéciales est requis lorsque vous portez un appareil respiratoire de type demi-masque ou des verres correcteurs. Les sangles de l'équipement de protection oculaire doivent être portées lorsqu'un équipement de protection de la tête est requis. Lunettes à coque et les lunettes de sécurité munies de trous d'aération directs **n'assurent pas** une protection totale contre les projections.



Par **chaussures**, on entend également les bottes imperméables ou les bottes résistant aux produits chimiques ou les couvre-chaussures, portés par-dessus des bottes ou des chaussures ordinaires. Vous devez vous assurer que les chaussures portées n'absorberont pas le

brouillard de pulvérisation. Vous devez toujours laisser le bas de votre pantalon à **l'extérieur** de vos chaussures pour éviter que la solution pulvérisée ne s'écoule dans

vos chaussures. Vous pouvez utiliser du ruban adhésif en toile pour sceller temporairement la jonction entre vos bottes et votre pantalon. Les chaussures exposées doivent être nettoyées chaque jour et ne doivent jamais être portées à l'intérieur.

Les **gants** peuvent être faits de divers matériaux qui diffèrent quant à la protection

qu'ils assurent et quant à la période pendant laquelle ils offrent cette protection après avoir été contactés avec des pesticides. Le degré de protection varie aussi en fonction du degré de dilution de la solution pulvérisée et du nombre de contacts avec le produit concentré, des granulés ou des poudres.

Il faut accorder une attention particulière aux types de gants recommandés sur l'étiquette des pesticides; ces recommandations sont fondées sur les différents solvants présents dans la formulation. Les gants doublés d'une barrière protectrice sont hautement efficaces avec tous les solvants dont l'utilisation est approuvée dans les formulations de pesticides. Les gants en nitrile assurent une excellente protection avec bon nombre des formulations. Les gants imperméables ne sont efficaces qu'avec les formulations sèches et aqueuses.



Vous devez toujours porter des gants non doublés et ne jamais porter de gants de toile, de cuir, de coton ou d'autres tissus qui ne figurent pas sur l'étiquette du pesticide. Même les gants hautement résistants aux produits chimiques doivent être rincés aux pauses en cas de contact avec des pesticides.

Laissez vos manches par-dessus vos gants si vous pulvérisiez en-dessous des épaules. Si la pulvérisation s'effectue au-dessus de votre tête, vos gants doivent alors être par-dessus vos manches. Dans les deux cas, du ruban adhésif permet de sceller temporairement la jonction entre les gants et les manches. Pour certaines activités, le port de gants à manchettes se prolongeant jusqu'au coude est prescrit.

L'**équipement de protection de la tête** comprend les cagoules et les chapeaux à larges bords résistant aux produits chimiques. Certaines étiquettes prescrivent le port d'équipement de protection de la tête – s'assurer que l'équipement choisi n'absorbera pas le brouillard de pulvérisation.

Les exigences en matière **d'appareil respiratoire** figurant sur les étiquettes des pesticides sont très précises lorsqu'il est question de manutention de pesticides. En général, l'étiquette exigera le port d'un appareil respiratoire avec filtre anti-poussières/anti-brouillard (rétention des particules) ou un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques ou d'une boîte filtrante équipée d'un préfiltre. N'utilisez que des appareils respiratoires certifiés par le National Institute for



Occupational Safety and Health (NIOSH).

Si l'étiquette du pesticide vous indique d'utiliser un appareil respiratoire (ou si vous décidez d'en utiliser un), une évaluation médicale initiale est vivement conseillée, même s'il ne s'agit pas d'une exigence réglementaire.

Les appareils respiratoires autonomes à cartouche et à boîte filtrante exigent un contact étanche avec le visage et doivent être **testés** avant d'être utilisés. Il faut aussi vérifier l'ajustement de l'équipement une fois par année, **lorsque** l'on change de type d'appareil ou **lorsque** le poids et des caractéristiques faciales de la personne qui porte l'équipement ont changé de façon marquée.

Seule une personne formée ou professionnel de la sécurité doit effectuer la vérification de l'ajustement, selon les directives fournies avec l'appareil respiratoire ou selon des protocoles de vérification propres au modèle. Les appareils respiratoires à contact étanche avec le visage ne peuvent être portés par des personnes ayant

une quelconque pilosité faciale (même minime) ou portant des bijoux, etc. là où le masque entre en contact avec le visage.

La **vérification de l'étanchéité** de l'appareil respiratoire est une procédure très différente d'une vérification de l'ajustement. La vérification de l'étanchéité, qui permet de déterminer le degré d'étanchéité entre l'appareil respiratoire et la peau, doit être

faite **CHAQUE** fois que le masque est porté. Suivez les directives concernant l'EPI pour procéder à cette vérification.

Remplacer les filtres, les boîtes filtrantes, les cartouches, etc. selon les directives du fabricant de l'EPI ou lorsqu'on constate la présence de dommages matériels, d'une résistance respiratoire, d'odeurs, de goûts, d'irritations ou de salissures. Suivez les directives concernant le remplacement l'EPI, car les autres indicateurs ne sont pas toujours fiables. Par exemple, la capacité de détecter une odeur varie selon le produit, la personne et les conditions météorologiques; il ne faut surtout pas attendre de détecter une odeur pour conclure qu'un danger est présent.

Dans le cas d'EPI à composants multiples ainsi que de l'EPI connexe (par exemple, les appareils respiratoires et les médias de filtration), assurez-vous de bien passer en revue les directives concernant l'assemblage, les pièces **et** les médias de filtration.

Les masques « anti-poussières » **ne sont pas** tous identiques. Certains masques anti-poussières munis d'un pré-filtre à particules ont été approuvés pour certains types d'applications (par exemple, un « appareil respiratoire anti-poussières/anti-brouillard homologué par le NIOSH avec filtres N, R, P ou HE »; les autres masques anti-poussières n'assurent pas la protection requise et ne sont pas approuvés.

## Nettoyage, entretien, entreposage et élimination de l'équipement de protection individuelle

Les directives concernant **le nettoyage et l'entretien** du fabricant de l'EPI doivent être suivies dans le cas de l'EPI **réutilisable**. Ne réutilisez jamais d'EPI jetable (usage unique), car vous risquez d'être exposé à des résidus présents sur l'EPI depuis l'utilisation précédente ou à un produit qui migrera à travers l'EPI s'il est endommagé ou détérioré.

Il est à noter que l'EPI réutilisable ou à usage restreint doit être jeté s'il n'est pas nettoyé et entretenu correctement, car il présentera un risque important d'exposition aux pesticides. Une exposition aux pesticides peut en effet découler de la présence de résidus présents depuis l'utilisation précédente, de joints d'étanchéité endommagés, de petits trous ou de déchirures dans les gants ou les vêtements ou de la dégradation d'un EPI résistant aux produits chimiques.

Retirez l'EPI dès que vous avez terminé les tâches au cours desquelles vous avez été exposé au pesticide. Lavez les gants réutilisables **OU** jetables avec de l'eau et du savon, puis retirez le reste de l'EPI tout en gardant vos gants. Lavez ensuite vos gants avec de l'eau et du savon avant de les retirer. Nettoyez l'EPI réutilisable conformément aux directives concernant l'EPI en prenant bien soin de ne pas vous contaminer.

Lavez vos vêtements de travail réguliers qui ont été exposés aux pesticides **dès que possible** pour éliminer le plus possible les résidus de pesticides. Lavez-les séparément des autres vêtements de la maison avec de l'eau chaude et un détergent. L'utilisation d'une corde à linge extérieure plutôt qu'une sècheuse peut contribuer à éliminer les résidus de pesticides. Si aucun EPI n'est indiqué sur l'étiquette du pesticide, il est toujours sage de laver ses vêtements rapidement.



Vous devez toujours vous procurer les pièces de rechange d'appareil respiratoire (demi-masque ou masque intégral) auprès du fabricant et réparer l'EPI conformément aux directives du fabricant. Les pièces des appareils respiratoires de divers fabricants **NE SONT PAS** interchangeables.

Les directives concernant **l'entreposage** du fabricant de l'EPI doivent être respectées pour l'EPI réutilisable et jetable. La plupart des pièces d'EPI doivent être protégées contre les produits chimiques, le soleil, les températures extrêmes, l'humidité excessive, sinon leur



durée de vie sera inférieure à celle indiquée. L'EPI jetable, réutilisable ou à usage restreint doit être jeté s'il n'est pas entreposé correctement.

Conserver l'EPI dans son emballage scellé jusqu'à ce que vous l'utilisiez; ne jamais l'entreposer avec des pesticides ou des vêtements personnels.

L'**élimination** est la dernière étape critique du cycle de vie de l'EPI. Assurez-vous de retirer et de jeter l'EPI sans qu'il n'y ait de risque de contamination pour vous-même, les éboueurs ou l'environnement.

Certains EPI peuvent avoir une date d'expiration,



tandis que d'autres exigent une inspection minutieuse – lisez les directives du fabricant de l'EPI et débarrassez-vous rapidement de tout EPI qui n'assure plus de protection.

Nettoyez les éléments jetables et lavables avec de l'eau et du savon avant de les jeter afin d'éliminer les résidus de pesticides. L'EPI nettoyé correctement peut être jeté à la poubelle.

L'EPI contaminé par un pesticide doit être éliminé conformément aux directives figurant sur l'étiquette du pesticide et aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. En l'absence de directives précises sur l'étiquette ou d'une réglementation gouvernementale concernant l'élimination de l'EPI, procédez comme vous le faites avec les déchets ménagers dangereux, soit en les apportant à un événement de collecte des déchets dangereux, soit en les acheminant à un site de collecte approprié.

Si toutes les directives concernant le nettoyage, l'entretien, l'entreposage et l'élimination de l'EPI ne sont pas rigoureusement respectées, l'EPI peut devenir inefficace et peut même augmenter le degré d'exposition aux pesticides. En cas de doute, jetez tout EPI ou composant d'EPI préoccupant.

### Limites de l'EPI

Le port de l'EPI n'élimine aucunement l'obligation de respecter les directives et précautions figurant sur l'étiquette des pesticides pour protéger les familles, les ouvriers agricoles, les passants, les organismes non ciblés, les sites vulnérables, la communauté et l'environnement.

L'EPI employé doit correspondre aux indications figurant sur l'étiquette du pesticide et doit être utilisé, entretenu, nettoyé et entreposé conformément aux directives à cet égard. Si vous avez des questions après avoir lu l'étiquette du pesticide et les directives

concernant l'EPI, communiquez avec le fabricant du pesticide, le fabricant de l'EPI, votre conseiller local ou les responsables gouvernementaux de la sécurité sur les pesticides.

### Que faire si aucun EPI n'est indiqué sur l'étiquette du pesticide ?

Si aucun EPI n'est indiqué sur l'étiquette du pesticide, **n'appliquez pas** le pesticide.

### Que faire si aucune directive n'accompagne l'EPI ?

Si l'EPI est fourni sans mode d'emploi, trois possibilités s'offrent à vous – 1) Consulter le site Web du fabricant de l'EPI afin de télécharger les directives **concernant le modèle d'EPI en question**; 2) communiquer avec le fabricant de l'EPI pour obtenir un mode d'emploi; 3) acheter un nouvel EPI accompagné d'un mode d'emploi.



### Que faire si l'EPI est inconfortable ?

Parfois, l'EPI est inconfortable, surtout lorsque vous travaillez par temps chaud. Toutefois, un temps chaud ne sera jamais une bonne excuse pour ne pas utiliser l'EPI indiqué. Essayez de travailler pendant les périodes plus fraîches de la journée. Si la charge de travail ou certaines précautions figurant sur l'étiquette vous obligent quand même à procéder au traitement, prenez toutes les mesures nécessaires pour éviter le stress thermique, y compris prendre des pauses fréquentes dans des zones ombragées, boire beaucoup d'eau (et non des boissons caféinées) et ne pas travailler seul. Il est important que vous sachiez reconnaître les signes de stress thermique et que vous sachiez comment intervenir.

Les masques étanches au niveau du visage peuvent être inconfortables s'ils sont mal ajustés ou s'ils sont portés pendant de longues périodes. En outre, l'activité physique peut altérer parfois l'étanchéité du masque contre le visage. Ces problèmes et d'autres facteurs qui causent un inconfort et/ou éventuellement réduisent la protection doivent être résolus afin de ne pas mettre votre santé en danger.

Déterminez si d'autres mesures peuvent être prises pour alléger l'EPI requis pour certaines tâches, toujours en respectant les directives figurant sur l'étiquette du pesticide. Vous pouvez par exemple utiliser un tracteur à cabine fermée pour l'application des pesticides, un système de chargement du réservoir du pulvérisateur en circuit fermé et des produits, des formulations et des emballages de pesticides pré-pesés (emballages pré-pesés soluble dans l'eau). Dans certains cas, l'inconfort peut être réduit simplement en diminuant la période consacrée à la tâche nécessitant le port d'EPI.

## Que faire si un accident entraîne une exposition à des pesticides ?

Si un accident entraîne une exposition, consultez la section Premiers soins de l'étiquette du produit. Les premiers soins à prodiguer varient selon le produit et le type d'exposition, c'est pourquoi il est primordial que l'étiquette soit toujours à portée de la main des utilisateurs de pesticides – et c'est la Loi!

Suivez les directives de premiers soins immédiatement après une exposition à un pesticide, que vous éprouviez des symptômes ou non.

## L'essentiel

L'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette d'un pesticide est essentiel pour protéger quiconque manipule le pesticide. Les exigences en matière d'EPI varient considérablement selon la tâche, le pesticide, la formulation, la méthode et l'équipement d'application et d'autres facteurs. Si vous avez encore des interrogations après avoir lu l'étiquette du pesticide et les directives concernant l'EPI, n'utilisez pas le pesticide avant d'avoir communiqué avec un expert et obtenu des réponses à vos interrogations. Votre sécurité personnelle est d'une importance capitale et fait partie intégrante d'une utilisation sûre et appropriée des pesticides.

## Quelques ressources supplémentaires

Nombre de ressources et d'organismes peuvent fournir de l'information sur l'EPI. En voici quelques-uns. **Les règlements, les recommandations et les options en matière d'EPI peuvent changer à tout moment**, c'est pourquoi vous devez communiquer avec le fabricant du pesticide, le fabricant de l'EPI, votre spécialiste local des cultures ou votre ministère provincial de la santé et de la sécurité pour toute question

- Pesticide Safety Canada – pour trouver des liens vers des informations sur les pesticides au Canada [pesticidesafety.ca](http://pesticidesafety.ca)
- Organisation internationale du travail – utilisation sécuritaire des produits agrochimiques  
Anglais : [ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---safework/documents/instructionalmaterial/wcms\\_110196.pdf](http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---safework/documents/instructionalmaterial/wcms_110196.pdf)  
Français : [ilo.org/employment/DepartmentsOffices/rural-development/WCMS\\_166202/lang-fr/index.htm](http://ilo.org/employment/DepartmentsOffices/rural-development/WCMS_166202/lang-fr/index.htm)
- Association canadienne de normalisation – normes applicables à l'utilisation de l'EPI – [csa.ca](http://csa.ca)

---

*Nous tenons à remercier le National Pesticide PPE Training Solutions Committee pour sa précieuse contribution à la préparation de ce document. Les photographies sont reproduites avec l'aimable autorisation du USDA Natural Resources Conservation Service, du Virginia Tech Pesticide Program et de PesticidePics.org*



*Cette publication peut être téléchargée ou commandée sur les sites Web suivants :*

Syngenta Canada — Gestion :

Anglais : [Syngenta.ca/stewardship](http://Syngenta.ca/stewardship)

Français : [Syngenta.ca/fr/gestion](http://Syngenta.ca/fr/gestion)

Association canadienne de sécurité agricole : [casa-acsa.ca](http://casa-acsa.ca)

Le logotype Syngenta sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta